

SICAV de droit français

LAZARD EQUITY SRI

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 11 |
| 3. Rapport de gestion | 14 |
| 4. Informations réglementaires | 20 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 25 |
| 6. Comptes de l'exercice | 32 |
| 7. Annexe(s) | 58 |
| Information SFDR | 59 |

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation des sommes distribuables

Actions PC EUR , RC EUR , RC H-USD , RC H-CHF , UC EUR , UC H-USD , UC H-GBP , UC H-CHF

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Actions PD EUR , RD EUR

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Action RC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED CHF exprimé en CHF, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action UC H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED USD exprimé en USD, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

Action UC H-GBP

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX HEDGED GBP exprimé en GBP, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

La performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de ouverture contre le risque de change.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action PC EUR, Action PD EUR, Action RC EUR, Action RD EUR, Action UC EUR

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action UC H-GBP

Eurostoxx Hedged GBP

L'indice Eurostoxx Hedged GBP, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le GBP est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-USD, Action UC H-USD

Eurostoxx Hedged USD

L'indice Eurostoxx Hedged USD, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

Action RC H-CHF, Action UC H-CHF

Eurostoxx Hedged CHF

L'indice Eurostoxx Hedged CHF, couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

La Sicav sera investie et exposée à hauteur de 90% en actions de la zone euro.

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ».

Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures extra-financières relatives au sein de leur secteur, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement, ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre de notation extra financier :

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux de --, entreprises non concernées à ++, entreprises pionnières (voir ci-dessous : système de notation relative de notre partenaire ESG).

Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30 %) : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

L'univers d'investissement de la Sicav est composée d'environ 400 sociétés de grande capitalisation de la zone euro. 100% des actions de la Sicav font l'objet d'une notation interne et par notre partenaire ESG. Les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

Système de notation relative de notre partenaire ESG

Le système de notation fournit par notre partenaire et utilisé par le gestionnaire pour les conditions 1 et 2 fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Engagement Sociétal). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++) , si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++] : 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur
[+] : 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur
[=] : 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)
[-] : 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur
[--] : 5% des entreprises les moins biens notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

La gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein.

Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires.

De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiant le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

Titres de créance et instruments :

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

OPC :

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10 % de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change
- crédit
- autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

- Nature des instruments utilisés :

futures :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

options :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

swaps :

- swaps d'actions
- swaps de taux
- swaps de change
- swap de performance
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs
- augmentation de l'exposition au marché
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

▪ Risque lié à la capitalisation

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ Risque lié aux instruments financiers dérivés

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ Risque de change

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le DICI de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), la modification des souscripteurs concernés par l'action « UC EUR » : Code ISIN : FR0013204179

➤ **Date d'effet : 30/03/2023.**

Il a été décidé pour la SICAV **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998), les modifications suivantes :

- Commissions de mouvement : 0,20% TTC maximum, en lieu et place de 0,40% TTC maximum.

Pour les actions « RC EUR » (FR0013204187), « RD EUR » (FR0013318730), « RC H-USD » (FR0013204211) et RC H-CHF (FR0013204237) :

- Frais de gestion financière réels : 1,80%, en lieu et place de 2,00%.

➤ **Date d'effet : 01/06/2023.**

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (Code ISIN : FR0000003998) en date du 25 septembre 2023 a proposé d'introduire le mécanisme des Gates dans le prospectus de la SICAV. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin de faire figurer ce mécanisme des Gates dans les statuts et procéder à la modification du Prospectus.

➤ **Date d'effet : 16/11/2023.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

| Noms des Administrateurs | Nombre de mandats (SICAV/SA) | Liste des mandats et fonctions dans des SA et des SICAV |
|---|-------------------------------------|---|
| M. Bernard Devy | 1 | - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI |
| M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 3 | - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Europe |
| M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 5 | - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . T3SO |
| M. Jean-Pierre Thomas | 1 | - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI |
| M. Régis Bégué <i>Associé- Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 3 | - Président Directeur Général des Sicav : . Lazard Alpha Europe . Lazard Alpha Euro SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI |
| Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 5 | - Administrateur dans les Sicav : . Norden SRI . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) . Lazard Equity SRI . Lazard Convertible Global |
| Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 4 | - Administrateur des Sicav : . Mahe . Adélaïde . Lazard Equity SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions |
| M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 5 | - Administrateur des Sicav : . Lazard Euro Short Duration SRI . Lazard Equity SRI . Norden Small . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global |

II. Jetons de Présence

| Membres du Conseil d'Administration | Montant des jetons de présence versé par la Sicav |
|---|--|
| M. Bernard Devy | € 8.764 |
| M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| AG2R-Agirc Arrco (anciennement UGRR) | € 2.286 |
| AUDIENS Prévoyance | € 2.286 |
| IRP AUTO Prévoyance-Santé | € 2.286 |
| C.F.D.T. | € 2.286 |
| M. Jean-Pierre Thomas | € 2.286 |
| M. Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| Mme Monica Nescout <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| Mme Fabienne de La Serre <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i> | 0 |
| M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| M. Michel Piermay | € 3.049 |

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

PERFORMANCE

- ❖ La performance de l'action PC (FR0000003998) sur la période est de +27,62%.
- ❖ La performance de l'action UC (FR0013204179) sur la période est de +28,14%.
- ❖ La performance de l'action RC (FR0013204187) sur la période est de +26,54%.
- ❖ La performance de l'action PD (FR0010990606) sur la période est de +27,62%.
- ❖ La performance de l'action RD (FR0013318730) sur la période est de +25,22%.

La performance de l'indice sur la période est de +23,92%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE.

Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Crédit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail.

Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essouffée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier.

Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme.

En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux a augmenté de +18,7% sur un an, effaçant environ la moitié de la baisse des neuf premiers mois de 2022. Le Topix en yen a augmenté de +26,6%, l'Euro Stoxx en euro de +20,9%, le S&P 500 en dollar de +19,6% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +8,8%.

La résistance inattendue de l'économie mondiale a été un facteur de soutien important aux marchés actions entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023.

Les effets de la crise énergétique dans la zone euro ont été moins importants que ce que l'on pouvait craindre, la réouverture de l'économie chinoise est intervenue plus vite que prévu et l'inflation américaine a ralenti alors même que le taux de chômage est resté bas, alimentant l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine.

Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

La tendance haussière des marchés actions s'est inversée à partir du mois d'août 2023, dans un contexte d'augmentation des incertitudes économiques en Chine, de mauvaises publications économiques en Europe et d'envolée des taux d'intérêt à long terme.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse entre le quatrième trimestre 2022 et le début du troisième trimestre 2023, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

Les taux d'intérêt américains et européens se sont envolés durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans, la bonne résistance de l'économie américaine et le message plus restrictif de la Fed amenant les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de 3,83% à 4,57% et le taux à 10 ans de l'Etat allemand de 2,11% à 2,84%.

D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens ont baissé de 210 à 141 points de base sur le compartiment investment grade et de 625 à 445 points de base sur le compartiment high yield. L'euro s'est apprécié de +7,9% contre le dollar et de +11,3% contre le yen. Il s'est stabilisé contre le franc suisse et s'est déprécié de -1,2% contre la livre sterling. D'après l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de -2,9% en moyenne contre le dollar,

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières est quasi stable sur un an. Le prix du baril de Brent est passé de 86 dollars à 92 dollars avec un point haut à 100 dollars début novembre 2022 et un point bas à 72 dollars mi-mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Lors du dernier trimestre 2022, Lazard Equity SRI a progressé de 14,79% contre une hausse de 12,67% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Alors que les mois d'août et septembre avaient été marqués par l'accélération de l'inflation induisant une forte remontée des taux longs, ainsi que par la poursuite de la crise énergétique en Europe d'un côté et de la politique délétaire zéro-covid en Chine de l'autre, c'est le soulagement sur tous ces fronts qui a prévalu en octobre. Porté par des publications de résultats plutôt bonnes dans l'ensemble, souvent assorties de révisions en hausse en dépit des incertitudes, le marché s'adjudge une forte hausse sur le mois : +7,98%. Le fonds, quant à lui, surperforme très notablement puisqu'il progresse de 9,67% (Part C) sur la période. Bien que pénalisé par une légère sous-exposition au secteur de l'énergie, il bénéficie en revanche d'une bonne sélection en ressources de base, technologie, media, biens de consommation, automobiles et énergie. L'absence d'Airbus, mais aussi Adidas, Deutsche Boerse, Merck KgAA, Dassault Systèmes et ASM I sont les principaux détracteurs de la performance d'octobre, tandis qu'Imerys, Alstom, Publicis, SAP, Essilor, Carrefour, Société Générale et les absences de Prosus, Pernod Ricard et Philips sont les meilleurs contributeurs.

Le très fort rebond d'octobre des marchés Actions se poursuit et s'amplifie en novembre, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et des matières premières en général, de la détente des taux longs ainsi que des publications de résultats trimestriels, globalement plutôt satisfaisantes et parfois assorties de révisions en hausse. Dans ce contexte l'Euro Stoxx progresse de 8,09% et le fonds (Part C) sous-performe très légèrement, à +7,89%. Le portefeuille souffre de sa sélection en ressources de base et automobile ainsi que de sa sous-exposition à la distribution, mais profite de ses choix dans le secteur des biens industriels. Imerys, après son fort rebond des semaines précédentes, sous-performe, de même que Sanofi, Bureau Veritas, Deutsche Telekom, Rexel et UCB. À l'inverse, Alstom, Kone, Adidas, Intesa San Paolo, BNP Paribas et Allianz rebondissent et contribuent positivement à la performance de novembre.

À l'enthousiasme des mois d'octobre et novembre sur les marchés actions a succédé une certaine nervosité en décembre sous l'influence du discours assez ferme de la Banque Centrale Européenne qui a, entre autres, induit une remontée spectaculaire des taux d'intérêt en Europe, le rendement du Bund 10 ans étant passé de 1,81% à 2,56% en un seul mois, atteignant ainsi le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans. Le dollar poursuit aussi sa décrue, passant de 1,03\$/€ à 1,07\$/€. La baisse des prix de l'énergie en Europe ne parvient pas à freiner celle des marchés actions ; l'Eurostoxx perd 3,47% sur le mois. Le fonds (Part C) surperforme légèrement, à -2,99%. Il est pénalisé par sa sous-exposition aux secteurs des utilities et de l'agro-alimentaire mais bénéficie d'une bonne allocation en assurances et d'un effet sélection positif dans la santé et les matériaux de construction. Alstom, Deutsche Boerse, SAP et Akzo Nobel sous-performent, tandis que Saint-Gobain, KBC, Merck KgAa, Sanofi et Rexel contribuent positivement.

Lors du premier trimestre 2023, Lazard Equity SRI a progressé de 11,56% contre une hausse de 11,83% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Dans un contrepied inattendu par rapport à un consensus prudent, les marchés actions ont démarré l'année 2023 en trombe. Tandis que les taux d'intérêt se sont fortement détendus par rapport à leur point haut de décembre, que le dollar a poursuivi sa décrue, de même que les prix de l'énergie, particulièrement en Europe, l'Eurostoxx s'est adjugé une hausse de 9,31%. Le fonds (Part C) affiche, quant à lui, une légère surperformance, à +9,75%. Il est malgré tout pénalisé par une sélection et une allocation négative en santé, qui fait l'objet de dégagements après sa bonne performance relative en 2022. Sanofi, EssilorLuxottica et Deutsche Boerse contribuent négativement, de même que UCB et Kone. Le portefeuille bénéficie en revanche de ses choix en chimie, produits personnels et ressources de base, ainsi que de l'absence de utilities et d'agro-alimentaire. Mais les meilleurs contributeurs de janvier appartiennent à des secteurs divers. Il s'agit de BNP Paribas, Saint-Gobain, Aperam, Intesa San Paolo, Alstom et ASM International, notamment.

La saison des résultats étant encore assez favorable, les marchés actions ont poursuivi en février la hausse spectaculaire du début d'année et ce malgré les très fortes tensions sur les taux d'intérêt qui font suite à un renforcement des poussées inflationnistes des deux côtés de l'Atlantique. Le rendement du T-Bond passe de 3,50% à 3,90% en février et celui du Bund de 2,27% à 2,65%. Malgré cela, l'Eurostoxx s'adjuge une hausse de 1,92%, aidé entre autres par l'apaisement - relatif - des tensions sur les prix du gaz et de l'électricité en Europe.

Le fonds, quant à lui, surperforme avec une hausse de 2,29%. Il est pénalisé par la sélection en banque, automobile et voyages et loisirs, mais bénéficie de bons choix en matériaux de construction, médias et ressources de base. Merck, Adidas et Sodexo pèsent sur la performance de février, mais Publicis, Imerys, Rexel, Carrefour, Intesa et UCB surperforment grâce à leurs bons résultats, de même qu'Orange grâce à l'annonce de son nouveau plan stratégique.

Alors que le mois de mars avait commencé sur sa lancée optimiste du début d'année, la hausse du marché a été brutalement interrompue à partir du 8 quand l'actionnaire principal de Crédit Suisse a indiqué ne pas avoir l'intention de le renflouer, entraînant une panique sur le titre et au-delà sur l'ensemble du secteur bancaire, qui s'est soldée le 13 par l'absorption de Crédit Suisse par UBS. Mais le mal était fait et malgré le fort rebond de fin de mois des actions européennes, les secteurs cycliques et les valeurs financières n'ont pas pu retrouver leur niveau d'avant crise, tandis qu'une forte détente des taux d'intérêt était induite par les inquiétudes des impacts indirects de la crise financière sur l'économie en général. Dans ce contexte, le fonds (Part C) sous-performe son indice : il baisse de 0,63% dans un marché en hausse de 0,38%. La surallocation en assurance ainsi que l'absence de utilities coûtent cher. L'effet sélection en banque, matériaux de construction et biens industriels pèse également. L'absence d'immobilier, la sélection en chimie et l'exposition à la santé contribuent, eux, positivement. Société Générale, BNP Paribas, KBC, Alstom et Intesa SanPaolo sont les plus forts contributeurs négatifs sur le mois tandis que Sanofi, Deutsche Boerse, l'Oreal et l'absence d'ING, de Santander, de Nordea et de Deutsche Bank sont des facteurs positifs.

Lors du deuxième trimestre 2023, Lazard Equity SRI a progressé de 3,15% contre une hausse de 2,66% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Le mois d'avril a été celui des doutes. Tandis que les taux se détendaient pendant la première dizaine, accompagnant ce qui semblait constituer les prémices d'un ralentissement économique américain, ils ont finalement remonté en fin de période à la suite de statistiques rassurantes sur le front de l'emploi. Les prix du pétrole, après un rebond de début de mois grâce à l'OPEP, retrouvent le chemin de la baisse et le Brent termine le mois au plus bas, à \$72/b, de même que le gaz européen qui tombe au plus bas de l'année à 35 euros/MWh, les deux mouvements traduisant sans doute que la reprise chinoise est moindre qu'attendu. Dans cet environnement incertain, le marché action parvient encore à progresser de 1,44%, plutôt porté par les valeurs de croissance. Le fonds (Part C) surperforme modestement et progresse de 1,87%. Il est essentiellement pénalisé par un effet allocation dans les secteurs des ressources de base et des services utilitaires, mais compensé par un effet sélection positif dans la construction, la chimie, les télécoms et la banque. STMicroelectronics, Alstom, Imerys et Merck pèsent sur la performance, tandis que l'absence d'Infineon, Vinci, Eiffage, Allianz, Essilor Luxottica et Kone contribuent positivement.

En mai, le marché a consolidé, après son plus haut d'avril. La poursuite de la baisse des prix de l'énergie, pétrole et gaz, est à la fois de bon augure pour les résultats des entreprises occidentales et potentiellement pour la vigueur de la consommation, mais elle est aussi le signe d'une probable faiblesse de l'économie chinoise. Les taux d'intérêt varient peu sur la période. Dans un contexte de baisse de l'Eurostoxx, on assiste au retour en grâce des valeurs de croissance, de la technologie en particulier. L'indice baisse de 2,51% et le fonds (Part PC) surperforme avec un recul moindre, de 1,74%. Il souffre de sa sous-exposition aux biens industriels et de sa sur-exposition aux ressources de base et à la chimie. Il bénéficie, en revanche, d'un bon effet allocation en biens de consommation et en agro-alimentaire. Individuellement, Bureau Veritas, Allianz, Carrefour, Kone et Akzo sont des détracteurs de la performance. Alstom contribue positivement après sa bonne publication de résultats, de même que Dassault Systèmes, Société Générale, BMW, Sodexo et ASM I.

En juin, le marché a oscillé entre crainte des résurgences inflationnistes et enthousiasme sur l'absence de récession. Finalement, c'est la hausse qui l'emporte et dans un environnement stable côté taux d'intérêt. L'Eurostoxx s'adjuge +3,81%. Le fonds (Part PC) sous-performe légèrement, à +3,05%, en dépit de sa sous-exposition à l'agroalimentaire et à l'énergie. Il souffre d'un effet sélection négatif en construction et en technologie. Il est en revanche soutenu par de bons choix en chimie et services financiers. Sur le mois, Aperam est affecté par des inquiétudes concernant la demande en Europe. Merck KGaA, Eiffage, Sampo et Sodexo coûtent également. Deutsche Telekom est aussi affecté par des craintes de concurrence de la part d'Amazon aux Etats-Unis. À l'inverse, Intesa SanPaolo, Société Générale, Saint-Gobain et Imerys contribuent positivement. Enfin, le fonds profite des absences de Bayer et Siemens Energy.

Lors du troisième trimestre 2023, Lazard Equity SRI a reculé de 3,38% contre une baisse de 4,19% pour l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis (en euro).

Le mois de juillet a été marqué par les nouvelles hausses de taux de la BCE et de la FED, de 25pb chacune. L'inflation sous-jacente hors logement se détend, cependant, aux Etats-Unis. Elle reste, en revanche, en progression de 5.5% en Europe et même de 6.9% au Royaume-Uni. A noter également, la progression significative du Brent de près de 15% sur le mois. Mais c'est finalement le scénario d'un atterrissage en douceur de la croissance mondiale qui a été privilégié par les marchés, l'Eurostoxx progressant de 2.05%. Dans ce contexte, notre fonds (Part PC) sous-performe de 86pb, enregistrant une hausse de seulement 1.19%.

Bien que notre large sous-exposition aux secteurs des utilities et de l'agroalimentaire ait été payante, notre choix de valeurs chimie, technologie, santé et ressources de base a coûté. Imerys, qui souffre d'une publication semestrielle décevante marquée par un recul important des volumes, Sodexo, Orange et Kone sont les principaux détracteurs de la performance. Intesa San Paolo, Michelin, Saint-Gobain, qui publie des résultats records, et KBC contribuent positivement.

En août, partant de son point le plus haut de l'année 2023, le marché a entamé une décrue associée à une certaine rotation thématique, la technologie faisant en particulier l'objet de dégagements, à la suite entre autres des résultats décevants d'Adyen ayant entraîné une baisse spectaculaire du titre le jour de la publication. Le dollar, avait fait un point bas contre euro en juillet a légèrement remonté tandis que les taux d'intérêt américains se tendaient plus que les taux européens, compte tenu de la bonne tenue de l'économie américaine comparée à celle de l'Europe qui commence à fléchir. Le fonds (Part PC) amortit le choc et baisse notablement moins que le marché avec un recul de 2,03% comparé à un indice à -3,10%. Le portefeuille souffre de sa sélection au sein du secteur bancaire et de sa sous-exposition aux secteurs de l'énergie et des utilities. Il profite, en revanche, d'une bonne allocation en assurance et biens industriels. Individuellement, les détracteurs de la performance en août sont principalement KBC, Alstom, Koné, BMW, Deutsche Boerse et Intesa. Les premiers contributeurs positifs du mois d'août sont Société Générale, Sodexo, Munich Ré, Merck KGaA, Allianz et Air Liquide. L'absence d'Adyen rapporte aussi.

En septembre, les marchés actions ont fini par plier sous l'effet combiné de la poursuite de la hausse des taux d'intérêt et de messages de plus en plus prudents des entreprises, notamment dans les domaines de l'électronique et de la construction, en partie liés à la situation en Chine. Les annonces fermes de la FED et de la BCE font passer le rendement du 10 ans américain de 4,1% à 4,6% et celui du Bund de 2,5% à 2,8%. Le dollar, quant à lui, poursuit sa remontée et passe de 1,08 à 1,05 contre euro. Dans ce contexte, l'eurostoxx abandonne 3,12% et le fonds (part PC) surperforme notablement avec une baisse de 2,54%. Il souffre au demeurant d'une sélection négative en banque et ressources de base et d'une trop faible exposition à l'énergie, ainsi que des baisses de Société Générale, Alstom, Imerys, Akzo Nobel, Kerry Group ou encore Carrefour. Mais tout cela est plus que compensé par l'assurance, les biens de consommation et les télécoms, entre autres, de même que par la forte surperformance d'Orange, Sanofi, Munich Re, BNP Paribas, Deutsche Telekom, Aperam, Vinci ou encore Deutsche Boerse.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C | 165 550 839,57 | 159 682 464,57 |
| ASML HOLDING NV | 17 807 967,99 | 13 577 348,74 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 11 886 837,74 | 8 055 205,29 |
| BNP PARIBAS | 10 296 716,55 | 9 632 465,95 |
| STMICROELECTRONICS NV | 10 765 334,25 | 7 695 573,70 |
| SOCIETE GENERALE SA | 9 661 713,70 | 8 742 730,10 |
| SIEMENS AG-REG | 6 330 862,05 | 10 202 525,95 |
| ASM INTERNATIONAL NV | 6 510 049,92 | 8 414 426,48 |
| TOTALENERGIES SE | 6 827 750,00 | 7 602 107,10 |
| IMERYS SA | 6 326 657,03 | 7 815 739,08 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Néant | Néant |

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total | Néant |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total | Néant |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus | Néant |
| . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais | Néant |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion, https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : **96,07%**.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

| Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique – LFG Luxembourg | Rémunérations fixes annuelles 2022 en € | Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en € |
|--|--|---|
| 205 | 20 102 615 | 29 964 115 |

"Personnel identifié"

| Catégorie | Nombre de salariés | Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés) |
|-------------------|---------------------------|--|
| Senior Management | 3 | 5 848 796 |
| Autres | 61 | 28 469 324 |
| Total | 64 | 34 318 120 |

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 29 septembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Koestner', written over a light grey rectangular background.

David Koestner



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 30 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', written over a light blue horizontal line.

David Koestner

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 501 269 489,44 | 368 149 184,38 |
| Actions et valeurs assimilées | 482 960 126,11 | 356 207 629,99 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 482 960 126,11 | 356 207 629,99 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 18 309 363,33 | 11 941 554,39 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 18 309 363,33 | 11 941 554,39 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 1 840 147,33 | 2 231 053,58 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 1 840 147,33 | 2 231 053,58 |
| COMPTES FINANCIERS | 897 993,99 | 250 990,45 |
| Liquidités | 897 993,99 | 250 990,45 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 504 007 630,76 | 370 631 228,41 |

PASSIF

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 452 818 523,76 | 323 716 045,04 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 16 889 307,63 | 22 434 914,32 |
| Report à nouveau (a) | 113,85 | 216,14 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 24 410 763,96 | 12 313 077,59 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 8 618 626,61 | 8 468 872,63 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 502 737 335,81 | 366 933 125,72 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 1 270 294,95 | 3 698 102,64 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 1 270 294,95 | 3 698 102,64 |
| COMPTES FINANCIERS | | 0,05 |
| Concours bancaires courants | | 0,05 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 504 007 630,76 | 370 631 228,41 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 8 748,58 | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 11 862 277,49 | 13 364 930,49 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 11 871 026,07 | 13 364 930,49 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | | 3 186,18 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | | 3 186,18 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 11 871 026,07 | 13 361 744,31 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 4 622 089,81 | 4 457 447,42 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 7 248 936,26 | 8 904 296,89 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 1 369 690,35 | -435 424,26 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 8 618 626,61 | 8 468 872,63 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}$$

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Action | Taux Barème (TTC maximum) |
|---|--|--|--|
| Frais de gestion financière | Actif net | Actions PC EUR Actions PD EUR Actions RC EUR Actions RD EUR Actions RC H-USD Actions RC H-CHF Actions UC EUR Actions UC H-USD Actions UC H-GBP Actions UC H-CHF | 1,08% 1,08% 2,00% 2,00% 2,00% 2,00% 0,815% 0,865% 0,865% 0,865% |
| Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Appliqués à toutes les actions | 0,035% |
| Frais Indirects (commissions et frais de gestion) | N.A | Appliqués à toutes les actions | Néant |
| Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire) | Prélèvement maximum sur chaque transaction | Appliqués à toutes les actions Appliqués à toutes les actions | Actions, change : de 0 à 0,20% Instruments sur marché à terme : Néant |
| Commission de surperformance | Actif net | PC EUR, PD EUR, RC EUR, RD EUR, RC H-USD, RC H-CHF, UC EUR, UC H-USD, UC H-GBP, UC H-CHF | Néant |

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR | Capitalisation | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 366 933 125,72 | 267 321 981,15 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 252 800 039,71 | 325 563 321,12 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -213 826 746,41 | -165 964 291,80 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 30 039 087,34 | 20 717 153,83 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -5 729 967,06 | -6 645 439,20 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -3 076 160,09 | -2 805 235,26 |
| Différences de change | | 735 820,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 70 149 869,20 | -79 715 101,78 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 26 218 999,54 | -43 930 869,66 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 43 930 869,66 | -35 784 232,12 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -1 800 848,86 | -1 179 379,23 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 7 248 936,26 | 8 904 296,89 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 502 737 335,81 | 366 933 125,72 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 897 993,99 | 0,18 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 897 993,99 | 0,18 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|----------|---|----------|---|----------|---|-------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/09/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 1 168 956,77 |
| | Souscriptions à recevoir | 502 026,56 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 169 164,00 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 840 147,33 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 630 169,08 |
| | Rachats à payer | 200 021,09 |
| | Frais de gestion fixe | 440 104,78 |
| TOTAL DES DETTES | | 1 270 294,95 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 569 852,38 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|-------------|-----------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 43 174,513 | 98 861 939,99 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -56 235,243 | -129 936 193,28 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -13 060,730 | -31 074 253,29 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 100 502,662 | |
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 4 285,621 | 7 137 974,61 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -26 851,467 | -45 181 827,20 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -22 565,846 | -38 043 852,59 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 43 681,513 | |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 23 263,619 | 31 075 680,03 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -2 861,225 | -3 684 285,61 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 20 402,394 | 27 391 394,42 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 27 463,004 | |
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 149,000 | 189 190,31 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -7,000 | -8 994,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 142,000 | 180 196,19 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 282,000 | |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 8 227,943 | 115 535 254,77 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -2 580,408 | -35 015 446,20 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 5 647,535 | 80 519 808,57 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 10 920,329 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/09/2023 |
|--|------------------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 2 713 692,81 1,12 |
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 966 328,15 1,12 |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 266 039,32 1,94 |
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 4 722,98 1,95 |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 671 306,55 0,71 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/09/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/09/2023 |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------|----------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 18 309 363,33 |
| | FR0011291657 | LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C | 15 460 420,50 |
| | FR0012044535 | LAZARD INNOVATION E | 2 848 942,83 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 18 309 363,33 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 113,85 | 216,14 |
| Résultat | 8 618 626,61 | 8 468 872,63 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 8 618 740,46 | 8 469 088,77 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 3 899 754,48 | 4 710 336,70 |
| Total | 3 899 754,48 | 4 710 336,70 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 1 260 211,65 | 2 090 766,65 |
| Report à nouveau de l'exercice | 150,48 | 171,88 |
| Capitalisation | | |
| Total | 1 260 362,13 | 2 090 938,53 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 43 681,513 | 66 247,359 |
| Distribution unitaire | 28,85 | 31,56 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 93 376,05 | 219 355,89 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 299 281,17 | 89 262,92 |
| Total | 299 281,17 | 89 262,92 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 2 915,88 | 1 708,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 2,08 | 0,40 |
| Capitalisation | | |
| Total | 2 917,96 | 1 708,40 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 282,000 | 140,000 |
| Distribution unitaire | 10,34 | 12,20 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 434,03 | 333,58 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 3 156 424,72 | 1 576 842,22 |
| Total | 3 156 424,72 | 1 576 842,22 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 16 889 307,63 | 22 434 914,32 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 24 410 763,96 | 12 313 077,59 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 41 300 071,59 | 34 747 991,91 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 11 445 238,37 | 6 993 071,16 |
| Total | 11 445 238,37 | 6 993 071,16 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 20 569 249,30 | 25 548 036,06 |
| Capitalisation | | |
| Total | 20 569 249,30 | 25 548 036,06 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------------|-------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 1 765 450,73 | 248 490,75 |
| Total | 1 765 450,73 | 248 490,75 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 61 051,73 | 21 696,38 |
| Capitalisation | | |
| Total | 61 051,73 | 21 696,38 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 7 459 081,46 | 1 936 697,56 |
| Total | 7 459 081,46 | 1 936 697,56 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 181 034 547,37 | 171 460 386,42 | 267 321 981,15 | 366 933 125,72 | 502 737 335,81 |
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 148 388 866,92 | 139 547 132,61 | 188 987 690,87 | 208 721 607,09 | 235 729 649,17 |
| Nombre de titres | 85 189,741 | 87 183,287 | 89 027,136 | 113 563,392 | 100 502,662 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 741,86 | 1 600,61 | 2 122,80 | 1 837,93 | 2 345,50 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 21,13 | 25,10 | 146,03 | 61,57 | 113,87 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 42,98 | 13,24 | 23,10 | 41,47 | 38,80 |
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 18 462 934,80 | 317 601,78 | 1 252 130,01 | 92 714 065,99 | 76 508 338,51 |
| Nombre de titres | 13 366,456 | 256,132 | 766,830 | 66 247,359 | 43 681,513 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 381,28 | 1 239,99 | 1 632,86 | 1 399,51 | 1 751,50 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 206,16 | 225,97 | 338,39 | 385,64 | 470,89 |
| Distribution unitaire sur résultat | 34,17 | 10,19 | 17,77 | 31,56 | 28,85 |
| Crédit d'impôt unitaire | 3,501 | 2,25 | 0,016 | 3,848 | (*) |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 106 335,74 | 427 430,09 | 10 581 502,61 | 7 362 339,37 | 36 235 337,56 |
| Nombre de titres | 104,997 | 462,681 | 8 705,542 | 7 060,610 | 27 463,004 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 012,75 | 923,81 | 1 215,49 | 1 042,73 | 1 319,42 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 12,34 | 14,53 | 83,87 | 35,19 | 64,28 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 17,98 | 0,55 | 4,23 | 12,64 | 10,89 |

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 21 962,69 | 80 597,59 | 70 664,63 | 140 994,15 | 355 624,59 |
| Nombre de titres | 22,000 | 90,000 | 60,000 | 140,000 | 282,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 998,30 | 895,52 | 1 177,74 | 1 007,10 | 1 261,08 |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | 25,35 | 39,63 | 120,90 | 154,97 | 216,49 |
| Distribution unitaire sur résultat | 17,72 | 0,47 | 4,09 | 12,20 | 10,34 |
| Crédit d'impôt unitaire | 1,05 | 0,22 | 0,537 | 2,111 | (*) |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 14 054 447,22 | 31 087 624,35 | 66 429 993,03 | 57 994 119,12 | 153 908 385,98 |
| Nombre de titres | 1 366,102 | 3 273,624 | 5 250,730 | 5 272,794 | 10 920,329 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 287,99 | 9 496,39 | 12 651,57 | 10 998,74 | 14 093,74 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 124,45 | 148,65 | 869,00 | 367,30 | 683,04 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 297,11 | 122,95 | 190,06 | 299,05 | 289,04 |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 80 950 | 18 270 415,00 | 3,63 |
| BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG | EUR | 73 830 | 7 115 735,40 | 1,41 |
| CONTINENTAL AG | EUR | 69 420 | 4 634 479,20 | 0,92 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 76 180 | 12 470 666,00 | 2,48 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | EUR | 873 970 | 17 364 035,96 | 3,45 |
| MERCK KGAA | EUR | 70 415 | 11 136 132,25 | 2,22 |
| MUENCHENER RUECKVER AG-REG | EUR | 38 100 | 14 062 710,00 | 2,80 |
| SAP SE | EUR | 162 085 | 19 907 279,70 | 3,96 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 59 540 | 8 077 196,40 | 1,61 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 113 038 649,91 | 22,48 |
| BELGIQUE | | | | |
| KBC GROUP NV | EUR | 182 290 | 10 780 630,60 | 2,14 |
| UCB SA | EUR | 91 590 | 7 101 888,60 | 1,42 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 17 882 519,20 | 3,56 |
| FINLANDE | | | | |
| KONE OYJ-B | EUR | 217 240 | 8 672 220,80 | 1,73 |
| SAMPO OYJ-A SHS | EUR | 161 230 | 6 607 205,40 | 1,31 |
| TOTAL FINLANDE | | | 15 279 426,20 | 3,04 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 103 120 | 16 482 700,80 | 3,28 |
| AIR LIQUIDE SA-PF | EUR | 2 | 319,68 | |
| ALSTOM | EUR | 374 800 | 8 470 480,00 | 1,68 |
| AMUNDI SA | EUR | 133 830 | 7 139 830,50 | 1,42 |
| AXA SA | EUR | 467 770 | 13 181 758,60 | 2,63 |
| BNP PARIBAS | EUR | 284 000 | 17 162 120,00 | 3,41 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 401 080 | 9 429 390,80 | 1,87 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 40 690 | 6 746 402,00 | 1,34 |
| CARREFOUR SA | EUR | 525 765 | 8 562 083,03 | 1,71 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 151 750 | 8 631 540,00 | 1,72 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 152 210 | 5 372 251,95 | 1,07 |
| EDENRED | EUR | 84 840 | 5 029 315,20 | 1,00 |
| EIFFAGE | EUR | 100 290 | 9 030 111,60 | 1,80 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 86 535 | 14 292 120,60 | 2,84 |
| IMERYS SA | EUR | 292 710 | 8 195 880,00 | 1,63 |
| L'OREAL | EUR | 37 275 | 14 656 530,00 | 2,92 |
| L'OREAL SA-PF | EUR | 1 | 393,20 | |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 29 715 | 21 287 826,00 | 4,23 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 322 700 | 9 380 889,00 | 1,86 |
| ORANGE | EUR | 956 120 | 10 383 463,20 | 2,07 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 152 580 | 10 949 140,80 | 2,18 |
| SANOFI | EUR | 218 480 | 22 171 350,40 | 4,41 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 487 280 | 11 229 367,60 | 2,24 |
| SODEXO SA | EUR | 88 210 | 8 602 239,20 | 1,71 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 224 600 | 13 994 826,00 | 2,78 |
| VINCI SA | EUR | 127 060 | 13 343 841,20 | 2,65 |
| TOTAL FRANCE | | | 273 726 171,36 | 54,45 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| IRLANDE | | | | |
| KERRY GROUP PLC-A | EUR | 80 070 | 6 339 942,60 | 1,26 |
| TOTAL IRLANDE | | | 6 339 942,60 | 1,26 |
| ITALIE | | | | |
| ENI SPA | EUR | 389 990 | 5 949 687,44 | 1,18 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 4 632 020 | 11 302 128,80 | 2,25 |
| TOTAL ITALIE | | | 17 251 816,24 | 3,43 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| APERAM | EUR | 142 560 | 3 934 656,00 | 0,78 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 3 934 656,00 | 0,78 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 49 355 | 27 594 380,50 | 5,49 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 27 594 380,50 | 5,49 |
| SUISSE | | | | |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 193 060 | 7 912 564,10 | 1,58 |
| TOTAL SUISSE | | | 7 912 564,10 | 1,58 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 482 960 126,11 | 96,07 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 482 960 126,11 | 96,07 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C | EUR | 7 650 | 15 460 420,50 | 3,08 |
| LAZARD INNOVATION E | EUR | 13 403,636 | 2 848 942,83 | 0,56 |
| TOTAL FRANCE | | | 18 309 363,33 | 3,64 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 18 309 363,33 | 3,64 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 18 309 363,33 | 3,64 |
| Créances | | | 1 840 147,33 | 0,36 |
| Dettes | | | -1 270 294,95 | -0,25 |
| Comptes financiers | | | 897 993,99 | 0,18 |
| Actif net | | | 502 737 335,81 | 100,00 |

| | | | |
|---------------------------------|-----|-------------|-----------|
| Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR | EUR | 43 681,513 | 1 751,50 |
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | EUR | 282,000 | 1 261,08 |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | EUR | 27 463,004 | 1 319,42 |
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | EUR | 100 502,662 | 2 345,50 |
| Action LAZARD EQUITY SRI UC EUR | EUR | 10 920,329 | 14 093,74 |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI PD EUR

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|--------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 1 260 211,65 | EUR | 28,85 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 1 260 211,65 | EUR | 28,85 | EUR |

Décomposition du coupon : Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 2 915,88 | EUR | 10,34 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 2 915,88 | EUR | 10,34 | EUR |

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD EQUITY SRI

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier, 75008 Paris
438 703 050 R.C.S. Paris

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 29 SEPTEMBRE 2023

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

8 618 740,46 € Sommes distribuables afférentes au résultat
41 300 071,59 € Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

- Actions « PC » : **Capitalisation : 3 899 754,48 €**
- Actions « UC » : **Capitalisation : 3 156 424,72 €**
- Actions « RC » : **Capitalisation : 299 281,17 €**
- Actions « PD » : **Distribution : 1 260 211,65 €**
- Actions « PD » : **Report : 150,48 €**
- Actions « RD » : **Distribution : 2 915,88 €**
- Actions « RD » : **Report : 2,08€**

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende de **28,85 €** qui sera détaché le : **20/12/2023** et mis en paiement le : **22/12/2023**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD » au jour du détachement recevra un dividende de **10,34 €** qui sera détaché le : **20/12/2023** et mis en paiement le : **22/12/2023**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Actions « PC » : **Capitalisation : 11 445 238,37 €**
- Actions « UC » : **Capitalisation : 7 459 081,46 €**
- Actions « RC » : **Capitalisation : 1 765 450,73 €**
- Actions « PD » : **Report : 20 569 249,30 €**
- Actions « RD » : **Report : 61 051,73 €**

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices

| Exercice : | Montant unitaire/action |
|---------------|----------------------------------|
| au 29/09/2023 | 10,34 € catégorie actions « RD » |
| au 30/09/2022 | 12,20 € catégorie actions « RD » |
| au 30/09/2021 | 4,09 € catégorie actions « RD » |
| au 30/09/2020 | 0,47 € catégorie actions « RD » |
| au 30/09/2019 | 17,72 € catégorie actions « RD » |
| au 29/09/2023 | 28,85 € catégorie actions « PD » |
| au 30/09/2022 | 31,56 € catégorie actions « PD » |
| au 30/09/2021 | 17,77 € catégorie actions « PD » |
| au 30/09/2020 | 10,19 € catégorie actions « PD » |
| au 30/09/2019 | 34,17 € catégorie actions « PD » |

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD EQUITY SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500RSED26UP4SLS75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

Non

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 85,06% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

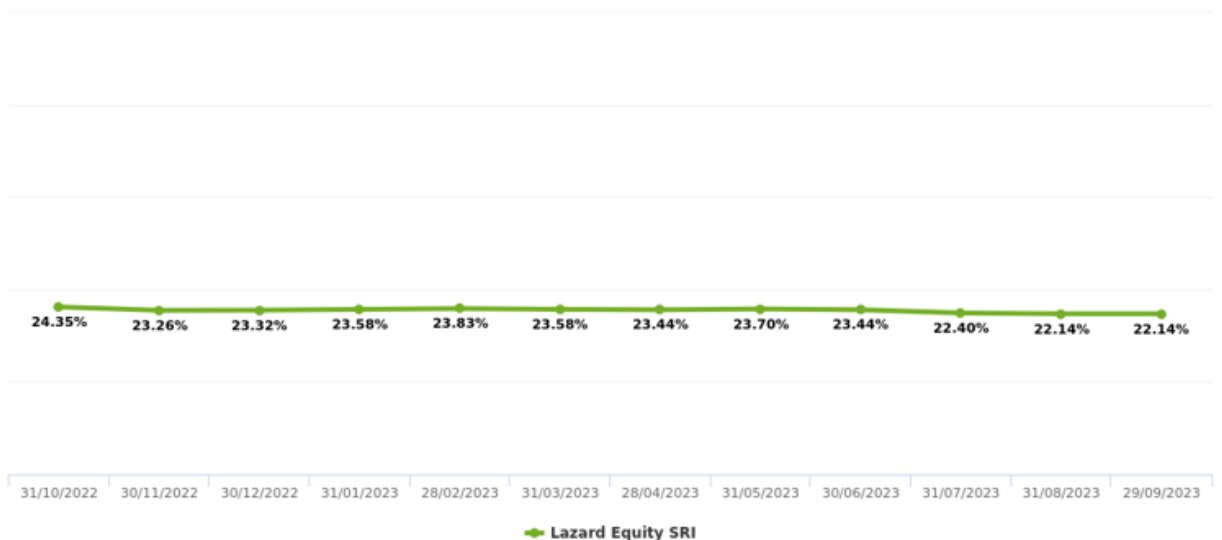
Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

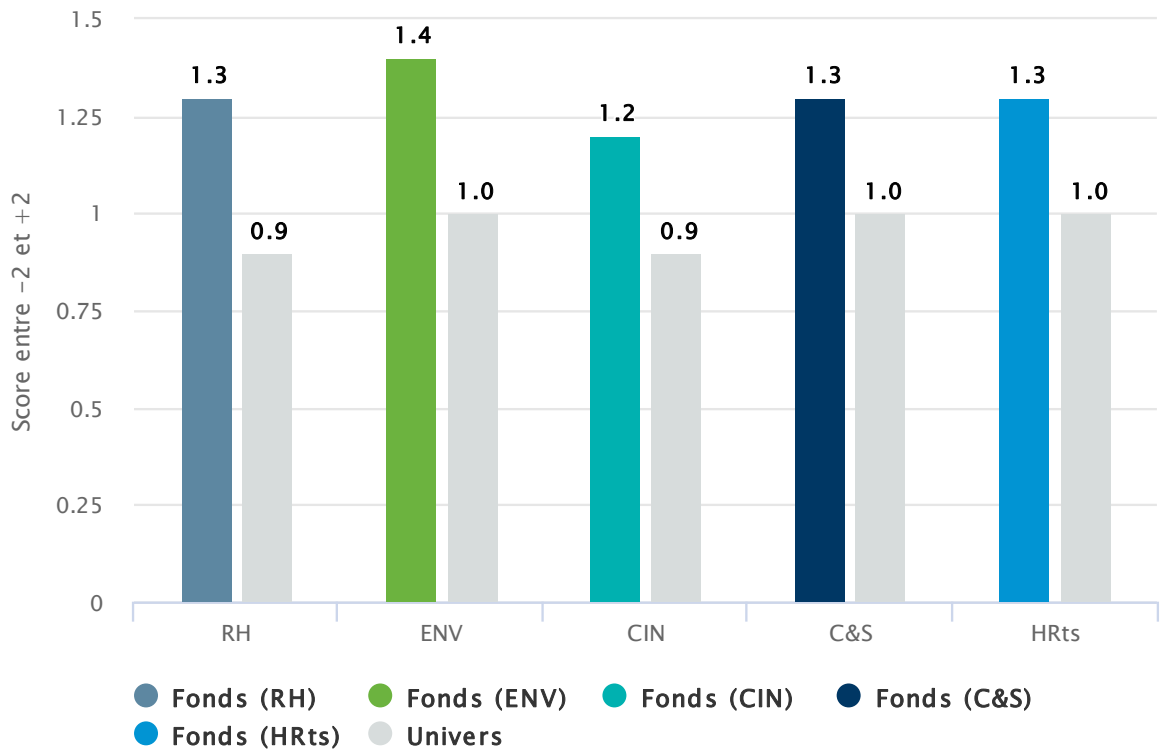
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions

Evolution du taux d'exclusion



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution

substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

| | Règle | Part moyenne du portefeuille |
|---|--|------------------------------|
| Empreinte carbone en M euros | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 68,32% |
| Intensité carbone | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 22,19% |
| Augmentation température implicite en 2100 | ≤2°C | 44,06% |
| Nombre de brevets bas carbone | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 32,20% |
| % femmes dans le management exécutif | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 23,56% |
| Nombre heures de formation pour les salariés | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 16,51% |
| Couverture des avantages sociaux | Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr | 37,88% |
| Politiques de diversité par le management | Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr | 19,60% |

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des

indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur | Pourcentage d'actifs | Pays |
|--|--------------------------|-----------------------------|-------------|
| 1. ASML HOLDING NV | Industrie manufacturière | 5,28% | Pays-Bas |
| 2. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | Industrie manufacturière | 4,31% | France |
| 3. SANOFI | Industrie manufacturière | 4,02% | France |

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/10/2022 au
30/09/2023

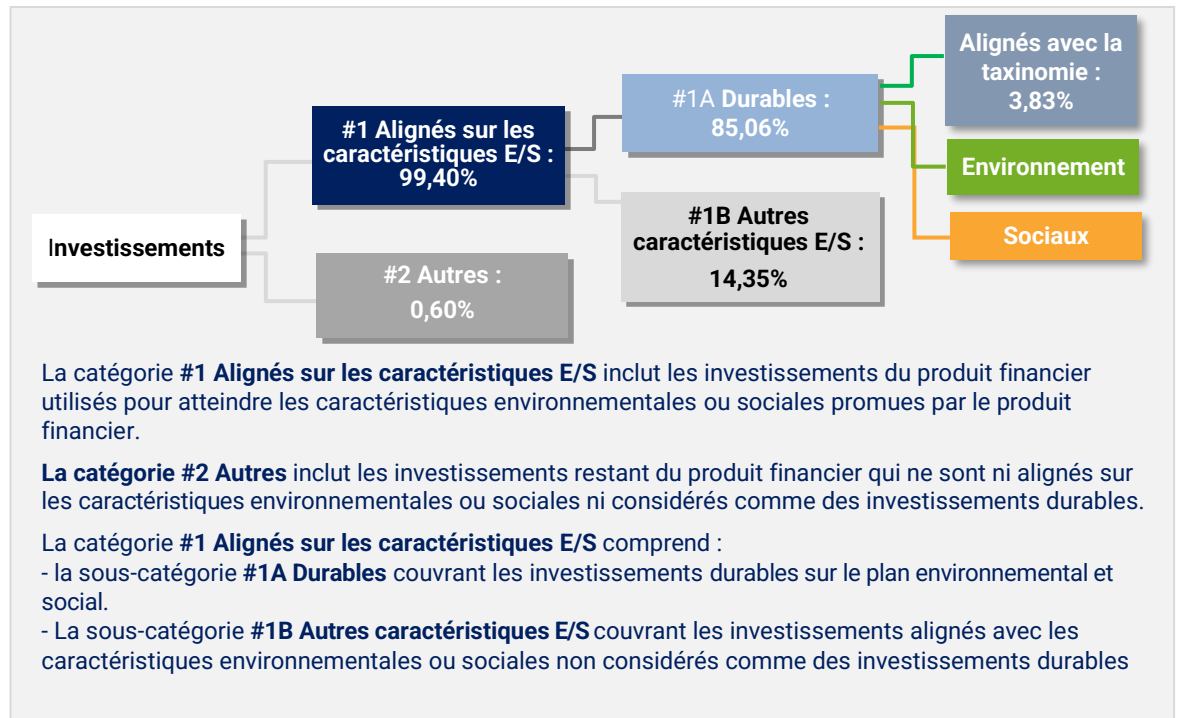
| Investissements les plus importants | Secteur | Pourcentage d'actifs | Pays |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| 4. SAP SE | Information et communication | 3,84% | Allemagne |
| 5. AIR LIQUIDE SA | Industrie manufacturière | 3,56% | France |
| 6. ALLIANZ SE-REG | Activités financières et d'assurance | 3,53% | Allemagne |
| 7. DEUTSCHE TELEKOM AG | Information et communication | 3,34% | Allemagne |
| 8. BNP PARIBAS | Activités financières et d'assurance | 3,31% | France |
| 9. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C | OPC | 3,09% | France |
| 10. TOTALENERGIES SE | Industrie manufacturière | 2,99% | France |
| 11. LOREAL | Industrie manufacturière | 2,88% | France |
| 12. ESSILORLUXOTTICA | Industrie manufacturière | 2,65% | France |
| 13. MUENCHENER RUECKVER AG-REG | Activités financières et d'assurance | 2,52% | Allemagne |
| 14. AXA SA | Activités financières et d'assurance | 2,50% | France |
| 15. INTESA SANPAOLO | Activités financières et d'assurance | 2,45% | Italie |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

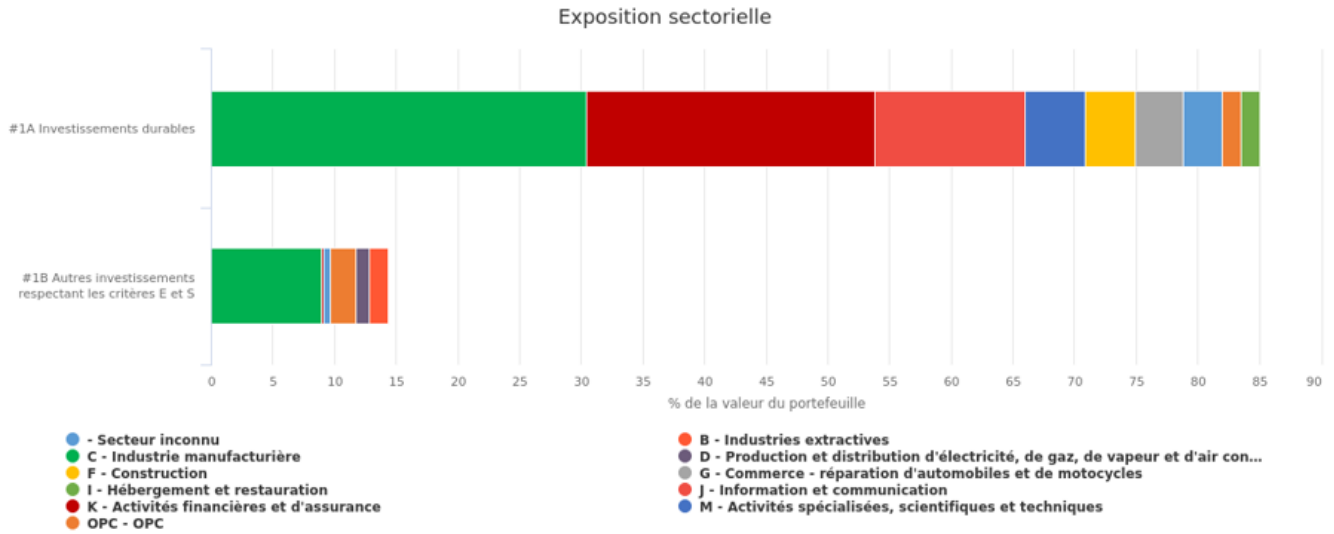
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



| Détail des investissements durables | |
|--|--------|
| Rappel du poids des investissements durables en portefeuille | 85,06% |
| Dont investissements durables E | 81,59% |
| Dont investissements durables S | 67,65% |

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,31% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

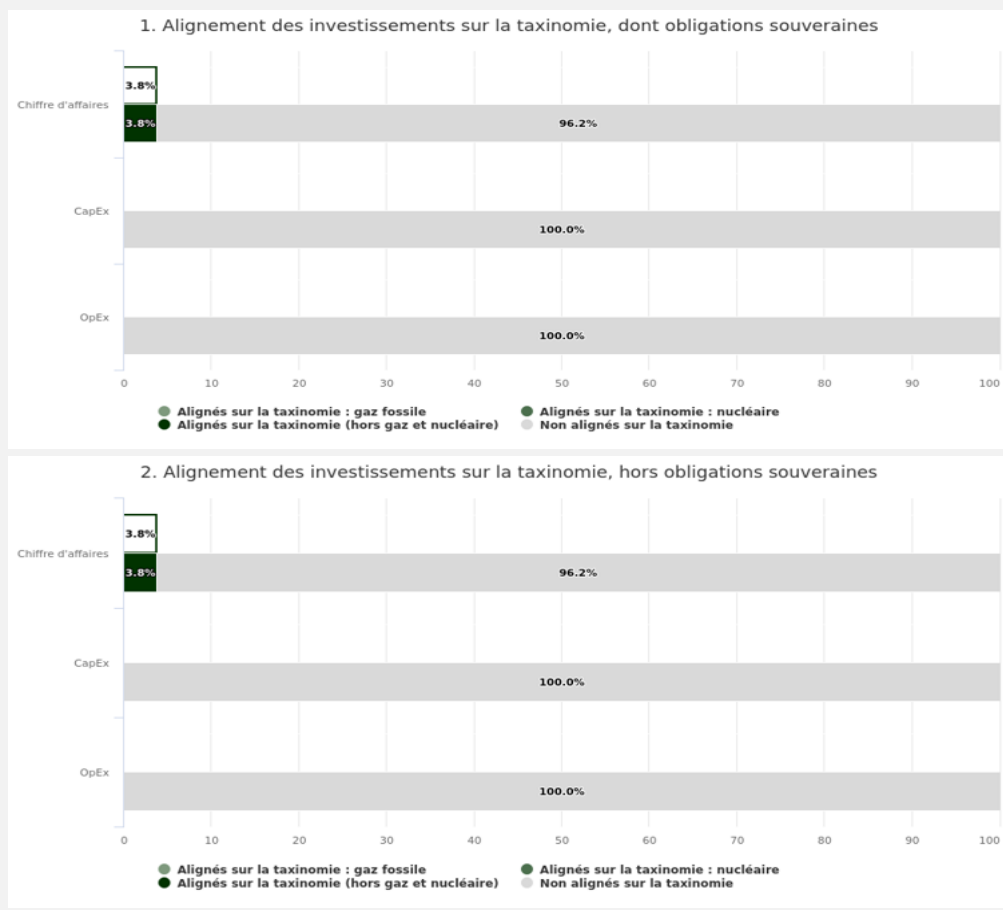
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 78,58%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 67,65%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,60%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,40%.

- Le taux d'exclusion du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement du portefeuille

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.